



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme SERVAIS - MOUTEAU demeurant Laie de la Traque 10 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Laie du Lapereau, virtuel 17 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°537C5.

La demande concerne la construction d'une villa 4 façades à destination unifamiliale sur une parcelle résultant de la division, en 2, d'une parcelle existante. La construction projetée présente les caractéristiques suivantes :

- Implantation à minimum 6m en recul de la Laie du Lapereau, 7,5m en recul de la limite mitoyenne et espacée de 12,5m de la maison existante sur la parcelle ;
- Gabarit rez+1 étage engagé en toiture à double versant, d'une hauteur d'acrotère de 4,5m et 7,8m de faîte ;
- Portion à toiture plate en rez-de-chaussée d'une hauteur de 3,2m sur acrotère ;
- Emprise au sol de 9,35x17m pour le volume principal et de 6,05x4,8m pour le volume secondaire à toiture plate ;
- Implantation perpendiculairement à la limite parcellaire et à la maison existante sur la parcelle ;
- Garage pour une voiture et 2 emplacements extérieurs ;
- Abattage de 10 arbres et de légères modifications du relief du sol.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 au 22 novembre 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 25 octobre 2021